

ÉPOUX OU PÈRE

Prénoms Rémy

Nom⁽²⁾ DE TOMASI

Né⁽³⁾ le 03 juillet 1986

21 heures 20

Villeneuve-St-Georges

Val de Marne

Fils⁽⁴⁾ de⁽⁵⁾ Gilles, André DE TOMASI

et de⁽⁵⁾ Patricia, Michèle CORDONNIER

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n° 1579

le⁽⁶⁾ 19 JAN. 2021

Mentions marginales⁽⁷⁾

L'officier de l'état civil

Sceau⁽⁸⁾



marriage célébré à

été déclaré⁽⁹⁾

Extrait délivré conforme à l'acte de mariage n°

Mentions marginales⁽⁷⁾

ÉPOUSE OU FILLE

Prénoms Anne-Laure, Dominique

Nom⁽²⁾ GALY

née⁽³⁾ le 05 janvier 1992

à - 11 heures 00 -

à Meaux (Seine et Marne)

Fille⁽⁴⁾ de⁽⁵⁾ Dominique, Michel, Bernard GALY
et de⁽⁵⁾ Joëlle, Madeleine DUPONT

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n° 261192

le⁽⁶⁾ 15 février 2021

Mentions marginales⁽⁷⁾

L'officier de l'état civil



à

heures

le

L'officier de l'état civil
Sceau

(6) Ne pas compléter et signer lorsque les renseignements de l'état civil sont apposés à l'acte de mariage et constituent l'extrait de l'acte de mariage. (7) Inscrire sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait. (8) Compléter aussi la formule : «qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage» ou «qu'un contrat de mariage a été signé le..... par Mme notaire de

(9) Inscrire sur l'acte postérieurement à l'établissement de l'acte de mariage : «qu'un contrat de mariage a été signé le..... par Mme notaire de

(1) Prénoms

Nom

EXTRAIT DE L'ACTE DE DÉCÈS N°

(2)

à

Délivré conforme aux registres, le

MENTIONS MARGINALES⁽³⁾

L'officier de l'état civil
Sceau

(1) Prénoms

Nom

EXTRAIT DE L'ACTE DE DÉCÈS N°

(2)

à

Délivré conforme aux registres, le

MENTIONS MARGINALES⁽⁴⁾

L'officier de l'état civil
Sceau

(1) Indiquer les Prénoms et NOM du défunt

(2) Ecrire selon le cas : « Décidé les » ou « Décidé le »

(3) Inscrire sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

EXTRAIT DE L'ACTE DE NAISSANCE N° 930
le 31 octobre 2020 à 11 heures 56
est née(e)⁽⁵⁾ Naomie Louis

DE TONAS1

Si rard déclaration conjointe du
2 novembre 2020

du sexe masculin à Guincey-Sous-
Sancer (Cévennes)

(6)

reconnu(e)⁽⁴⁾ le 3 novembre 2020 en cette
mairie par le père

Délivré conforme aux registres, le 3 novembre 2020

MENTIONS MARGINALES⁽⁵⁾

L'officier de l'état civil



EXTRAIT DE L'ACTE DE DÉCÈS N°

(6)

à

Délivré conforme aux registres, le

MENTIONS MARGINALES⁽⁵⁾

L'officier de l'état civil
Sceau

(1) Indiquer le place de l'entière dans la fraction en tenant compte de la date de naissance (premier deuxième, troisième, etc.).

(2) Prénoms et NOM de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant, l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du... » et/ou « (1er partie : ...) 2nde partie : ...) » en cas de double nom de famille.

(3) Dans l'hypothèse où la page porte référence à la mère et ne pas être renseigné l'acte de naissance ou de mariage n'étant pas dans l'ordre, indiquer l'acte de naissance maternelle établi par la déclaration de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant indiquant l'entière par : « (de Prénoms) NOM né le ... à ... ».

(4) Préciser, s'il y a lieu, les dates et lieux de la ou des reconnaissances et prises, en cas de reconnaissance conjointe, préciser si nécessaire, « par... » (Prénoms et NOM du parent ayant effectué la reconnaissance) ».

(5) Inscrire sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

(6) Indiquer selon la situation : « Décidé (s) le... » ou « Prénom, enfant sans vie, date et lieu de l'accouchement ».